

L'an DEUX MIL DOUZE, le MARDI 10 JUILLET, à 17 h 40, le Conseil Municipal de Saint-Denis s'est assemblé en quatrième séance annuelle, dans la Salle des Délibérations, sur convocation légale du Maire faite en application des Articles L. 2122-8 (élection d'Adjoints), L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (séance clôturée à 19 h 15).

Il a été, conformément aux dispositions de l'Article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé à la nomination de la Secrétaire de Séance prise dans le sein du Conseil Municipal. CÉCILÉRY Nathalie a été désignée, par vote à main levée et à l'unanimité des votants, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

ÉTAIENT PRÉSENTS

ANNETTE Gilbert/ ORPHÉ Monique/ MAILLOT Gérard/ HOAREAU Jean-François/ PICARD Hajasoa/ LAURET Edmond/ VICTORIA RETOURNAT Danielle/ PESTEL René Louis/ VÉLOUPOULÉ MERLO Nalini/ HUMBLOT Nicole/ BRISSAC-FÉRAL Claude/ COUDERC Alain/ LOUISE Rose Blanche/ CLAIN Claudette (arrivée à 17 h 57, au Rapport n° 12/4-06)/ KICHENIN Virgile (arrivé à 17 h 57, au Rapport n° 12/4-06)/ CATHERINE Aline/ ASSABY Maximilien/ ISIDORE Marylise/ JAVEL François/ TURPIN Marie-Annick/ CASSIM-CADJEE Mohammad/ FIDJI Jean-Claude/ NAILLET Philippe/ LOWINSKY Jacques (arrivé à 17 h 43, pendant l'appel nominal)/ SERVANTÈS Marie/ PAULÉE Marie-Thérèse/ PELTIER Hélyette/ FRANÇOISE Gérard/ VARONDIN Frédéric/ AHAMADI Salama/ CÉCILÉRY Nathalie/ JUSTINE Marie Séverine/ FOURNEL Dominique/ ALLIÉ Carmen/ TROTET Maryse (arrivée à 18 h 06, au Rapport n° 12/4-06)/ HOARAU Patricia/ VICTORIA René-Paul/ ALBANY Christian/ HOARAU Serge/ LOCATE Raziah

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS

BAREIGTS Éricka		par BRISSAC-FÉRAL Claude
PONIN-BALLOM Gino		par HOAREAU Jean-François
ARMAND Alain		par ANNETTE Gilbert
ADAMÉ Brigitte		par LOWINSKY Jacques
EUPHRASIE Didier		par JAVEL François
HOARAU Emmanuel	pour toute la durée de la séance	par MAILLOT Gérard
DINDAR Ibrahim		par PELTIER Hélyette
ANDAMAYE Marie-Annick		par ORPHÉ Monique
TOQUET Stéphanie		par VICTORIA RETOURNAT Danielle
BARDIÈRE Jean-Michel		par ALLIÉ Carmen
ESPÉRET Jean-Pierre	à l'arrivée de son mandataire, à 17 h 57, au Rapport n° 12/4-06	par KICHENIN Virgile
TROTET Maryse	à leur départ, à 18 h 30, au Rapport n° 12/4-09	par LOCATE Raziah
ALBANY Christian		par HOARAU Patricia

Les membres présents, au nombre de 40 sur 55, ont pu délibérer en exécution de l'Article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ORDRE DU JOUR DE SEANCE

(complément)

En vertu des dispositions de l'Article L. 2121-12 (alinéas 3 et 4), le Conseil Municipal s'est prononcé, par vote à main levée et à l'unanimité des votants, sur l'inscription en urgence à l'Ordre du Jour de Séance du dossier complémentaire ci-après :

- Rapport n° 12/4-26 Convention d'intégration d'enfants déficients auditifs
Ecole Maternelle Michel Debré

ÉLUS INTÉRESSÉS

Article L. 2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales

En application des dispositions de l'Article L. 2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, les élus intéressés n'ont pas pris part au vote portant sur les Rapports dont la liste suit.

- | | | |
|---------------------|----------------------|-----------------------|
| (1) BAREIGTS Éricka | au titre de la CINOR | Rapport n° 12/4-11 |
| - MAILLOT Gérard | | et Rapport n° 12/4-13 |
| - ASSABY Maximilien | | |
| (2) DINDAR Ibrahim | | |
| - NAILLET Philippe | | |
| - LOWINSKY Jacques | | |
| - FRANÇOISE Gérard | | |
| - VARONDIN Frédéric | | |

ÉLUS INTÉRESSÉS (suite)

(3) **PONIN-BALLOM Gino** au titre de l'AGCVD Rapport n° 12/4-14
 - VÉLOUPOULÉ MERLO Nalini
 - CASSIM-CADJEE Mohammad
 - NAILLET Philippe

- ANNETTE Gilbert au titre de la Caisse des Ecoles
 - PICARD Hajasoa
 - PAULÉE Marie-Thérèse
 - VARONDIN Frédéric
 - FRANÇOISE Gérard
 (4) **BARDIÈRE Jean-Michel**

- ANNETTE Gilbert au titre de la SEML Dionysport
 (1) **BAREIGTS Éricka**
 - COUDERC Alain
 - JAVEL François
 - PELTIER Hélyette
 (5) **ALBANY Christian**

(5) **ALBANY Christian** au titre de l'OMS

- ORPHÉ Monique au titre de la SIDR Rapport n° 12/4-24
 - MAILLOT Gérald
 (3) **PONIN-BALLOM Gino**

CINOR Communauté Intercommunale du Nord de la Réunion
 AGCVD Association de Gestion du Centre-Ville Dionysien
 SEML... Société d'Economie Mixte Locale...
 OMS Office Municipal des Sports
 SIDR Société Immobilière du Département de la Réunion

(3) et (4) élus absents
 (1) à la séance
 (5) élu parti au Rapport n° 12/4-09

DÉPLACEMENTS D'ÉLUS en Salle des Délibérations pendant les travaux

Élus	Horaires	Remarques
	ARRIVÉES	
LOWINSKY Jacques	à 17 h 43	pendant l'appel nominal
CLAIN Claudette	à 17 h 57	au Rapport n° 12/4-06
KICHENIN Virgile		
TROTET Maryse	à 18 h 06	au Rapport n° 12/4-06
	DÉPARTS	
TROTET Maryse	à 18 h 30	au Rapport n° 12/4-09 <small>procurator à LOCATE Raziah</small>
ALBANY Christian	à 18 h 30	au Rapport n° 12/4-09 <small>procurator à HOARAU Patricia</small>
LOWINSKY Jacques	à 18 h 47	au Rapport n° 12/4-19

Le Maire certifie que le compte rendu de la présente séance a été affiché à la porte de l'hôtel de Ville de Saint-Denis le 13 JUIL. 2012 et que le nombre de Conseillers Municipaux présents a été de 40 sur 55.

LE MAIRE


 MAIRIE DE SAINT-DENIS (REUNION) - LE MAIRE -
 Gilbert ANNETTE

REQU A LA PRÉFECTURE
 DE LA RÉUNION
 17 JUIL. 2012
 ART. OLE 2 DE LA LOI N° 1000 DU 16 SEPTEMBRE 1982
 RELATIVE AUX DROITS ET LIBERTÉS DES
 COMMUNES, DES DÉPARTEMENTS ET DES RÉGIONS

OBJET BUDGET PRINCIPAL
AUTORISATIONS DE PROGRAMMES ET CREDITS DE PAIEMENT (AP/ CP)
MODIFICATION DE PROGRAMMES 2012

Les dotations budgétaires affectées aux opérations d'investissement peuvent comprendre des AP/ CP conformément aux dispositions de l'article L 2311-3 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Par Délibération du 17 décembre 2011, vous avez approuvé la programmation des opérations ouvertes en AP/ CP pour l'exercice 2012 sur le Budget principal. Je vous propose dans le présent Rapport d'y apporter les modifications qui sont détaillées dans les tableaux ci-joints.

Le montant des Autorisations de Programmes pour 2012 s'élevait à 321 446 735,00 € lors du vote du Budget Primitif.

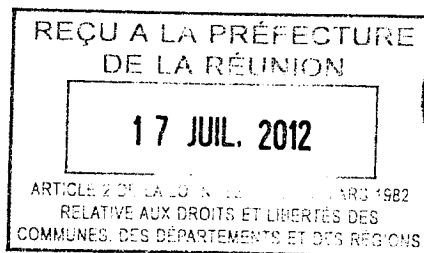
Je vous propose dans le présent Rapport de modifier le programme des AP en investissement, comme suit :

- * + 1 256 437,00 € pour des modifications sur des AP en cours ;
- * - 42 938 163,00 € pour la clôture d'AP pour lesquelles les opérations sont aujourd'hui terminées.

Les Autorisations de Programmes de 2012 s'élèveront donc, après ces modifications, à :

- * 279 765 009,00 €.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



OBJET BUDGET PRINCIPAL
AUTORISATIONS DE PROGRAMMES ET CREDITS DE PAIEMENT (AP/ CP)
MODIFICATION DE PROGRAMMES 2012

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 12/4-03 présenté par le Maire au nom de la Commission ad hoc (Affaire Générale/ Entreprise Municipale, et Aménagement/ Développement Durable) ;

Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

APRES EN AVOIR DELIBERE
A LA MAJORITE

8 voix contre
(dont 1 vote par procuration)

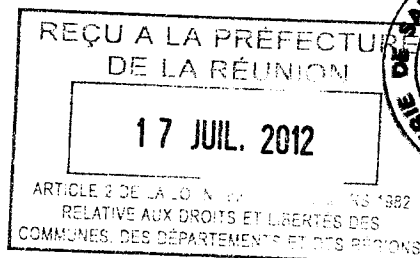
pour

M. FOURNEL Dominique, Mme ALLIE Carmen,
Mme HOARAU Patricia, M. VICTORIA René-Paul,
M. ALBANY Christian, M. HOARAU Serge
et Mme Raziah LOCATE

autres élus présents et mandatés

Autorise le Maire à utiliser les Autorisations de Programmes et Crédits de Paiement 2012 du Budget principal suivant les tableaux présentés en annexe.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 13 JUIL. 2012




**ANNEXE 1 au Rapport n° 12/4-03
Conseil Municipal du mardi 10 juillet 2012**

N° et intitulé de l'AP	Montant des AP				Montant des CP			
	Montant d'AP voté antérieurement	Proposition d'ajustement	Nouveau total de l'AP	Crédits de paiement antérieurs	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice 2012	Restes à financer de l'exercice 2013	Restes à financer (exercices au-delà de 2013)	
033509	9 492 704	385 456	9 878 160	9 364 095	514 065	0	0	
029892	9 750 000	209 728	9 959 728	9 750 811	208 917	0	0	
040107	721 000	79 000	800 000	482 824	317 176		0	
040177	750 000	350 000	1 100 000	0	450 000	400 000	250 000	
040115	640 300	70 560	710 860	460 860	250 000	0	0	
040007	1 525 000	161 693	1 686 693	0	1 686 693	0	0	
TOTAL	22 879 004	1 256 437	24 135 441	20 058 590	3 426 851	400 000	250 000	

Vu par le Conseil Municipal de Saint-Denis
En séance du 10/7/2012
En annexe à la Délibération N° 12/4-0

LE MAIRE



REÇU A LA PRÉFECTURE
DE LA RÉUNION

17 JUIL. 2012

ARTICLE 2 DE LA LOI N° 2005-102 DU 12 FÉVRIER 2005
RELATIVE AUX DROITS ET LIBERTÉS DES
COMMUNES, DES DÉPARTEMENTS ET DES RÉGIONS

**ANNEXE 2 au Rapport n° 12/4-03
Conseil Municipal du mardi 10 juillet 2012**

AUTORISATIONS DE PROGRAMME A CLOTURER			
N° et intitulé de l'AP	Montant des AP		Montant des CP
	Montant de l'AP voté	Crédits de paiement mandatés	Reste à financer 2012 et +
047016 AP 03 - GPV Réhabilitation ancien séchoir à tabac (y compris parvis)	3 238 840	3 238 840	0
029891 Travaux de voirie	30 942 448	30 942 448	0
040197 Réhabilitation bâtiments économiques	622 457	622 457	0
040005 Acquisition de matériels informatiques, téléphonie, reprographie	2 735 343	2 134 772	0
040105 Réhabilitation des bâtiments culturels	236 247	236 272	0
041441 Rénovation des écoles	4 518 932	4 357 801	0
041442 Construction Ecole Henri Dunant	2 164	2 164	0
040124 Théâtre du Grand Marché	87 720	35 870	0
043368 Acquisition de matériel et mobilier	552 012	225 445	0
TOTAL	42 938 163	41 796 069	0

**REÇU A LA PRÉFECTURE
DE LA RÉUNION**

17 JUIL. 2012

ARTICLE 15 DE LA LOI N° 72-600 DU 2 MARS 1982
RELATIVE AUX DROITS ET LIBERTÉS DES
COMMUNES, DÉPARTEMENTS ET DES RÉGIONS

Vu par le Conseil Municipal de Saint-Denis
En séance du 10/7/2012
En annexe à la Délibération N° 12/4-03

LE MAIRE

